

# **ENTRELIEN**

## **Les quatre principes de l'activité d'ENTRELIEN**

Rétablissement, pouvoir d'agir, empowerment

### **1. Le rétablissement**

Le rétablissement est une démarche personnelle et unique. C'est la participation du bénéficiaire à son propre soin par la connaissance et l'acceptation de sa maladie, des traitements connexes, des troubles résiduels, du reliquat des effets physiques et psychiques et par son intégration dans son milieu social. Son « Rétablissement » découle de son « Pouvoir d'agir » est individuel et qui a vocation de s'inscrire dans la dimension politico-sociale de l'empowerment.

### **2. Le pouvoir d'agir**

Le pouvoir d'agir, c'est, pour le malade psychique, prendre le pouvoir sur sa vie et « faire sa place » dans son environnement social. C'est, pour lui, prendre conscience de ses atouts psychiques, cognitifs, propres à sa personnalité et de les développer pour agir. C'est la mise en œuvre de sa capacité d'être et de faire. C'est, en résumé occuper une place entière dans sa société comme tout un chacun.

Il y aura des résistances, il le sait (il se rappelle ses frustrations et ses douleurs) et se sentira prêt à créer les conditions pour s'inscrire dans un schéma plus large : l' « empowerment ».

### **3. L'empowerment (version politique du pouvoir d'agir)**

« L'empowerment, au niveau de la maladie psychique, consiste à agir sur la résistance sociale, la faire évoluer pour faire émerger un système de valeurs plaçant le malade psychique dans un rôle d'acteur social. L'empowerment est la condition du rétablissement. Il est nécessaire de créer de nouveaux critères sociaux pour donner les conditions de l'impulsion du pouvoir d'agir des Bénéficiaires. Le Rétablissement suppose, donc, une modification de l'organisation de l'environnement social et la proposition d'un nouveau paradigme.

**On ne peut pas se rétablir si l'environnement ne le permet pas.**

Cela concerne, donc, tous les niveaux de la société : celui du malade psychique qui doit prendre conscience qu'il doit s'affranchir des valeurs sociales qui le condamne à occuper une place d'assisté. Le deuxième niveau est celui du corps médical investi d'un pouvoir social qui sera nécessairement remis en cause. Le troisième, celui des proches, des médiateurs-pairs et des formateurs qui doivent mettre en œuvre des protections pour ne pas véhiculer les valeurs sociales qui annihilent le « pouvoir d'agir » du Bénéficiaire .

#### **4.Lutte contre la tigmatisation**

La stigmatisation sociale est accablante:

**« Il ou elle a des antécédents psychiatriques »**

Cette phrase assassine donne le ton!

Elle condamne le malade psychique mais, plus encore, tous les malades psychiques.

Nous baignons tous dans cette condamnation:

La population est imprégnée. Idem pour les institutions. Idem pour les proches. Idem pour les malades psychiques (auto-stigmatisation).

D'où l'isolement des structures psychiatriques.

MAIS...

De nouvelles notions apparaissent et sont reconnues :

**Le Pouvoir d'Agir et l'Empowerment**

Elles sont les bases d'une évolution. Elles vont modifier le paradigme de notre société et l'orienter vers une nouvelle politique.

Un nouveau champ social est en train de s'ouvrir.